Les Sauveteurs. à la gare. Remise de l'insigne de membre d'honneur sera faite à M. Adolphe Bastin, maire de la ville d'Anche ; la remise de la médaille de sauvetage à M. Alfred Crapet, âge de 18 ans, et l'insigne de la Société à MM. Crapet et Savy Auguste, d'Anche, et Monsch Daniel, de Douai. Une quête sera faite, pendant la cérémonie, au profit des orphelins des Sauveteurs du Nord.

Les Sauveteurs qui n'auraient pas reçu leur convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DUNKERQUE

L'ASSASSINAT DE LEFFRINCKOUCKE

Il paraîtrait que plusieurs témoins viendraient d'être entendus à nouveau par M. le juge d'instruction, au sujet de l'assassinat de l'infortuné Beyen.

Un belge, actuellement dans son pays, aurait déclaré connaître l'auteur de ce crime.

De fortes présomptions continuent à peser sur le sieur Galiott, qui purge actuellement la peine prononcée contre lui pour coups et menaces envers le malheureux Beyen, quelque temps avant l'assassinat de ce dernier.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Neuville-Saint-Vaast. — Il y a quelques jours, un individu que la gendarmerie recherchait, lançait par dessus le mur de la cour de M. Gobencourt-Demarle, de la mie de pain trempée saturée liquide corrosif. Les poules et poulets après avoir mangé de ce pain, furent ramassés empoisonnés. La gendarmerie a ouvert une enquête et des serviettes sont prises sur une personne du village.

Un homme assailli à Tilloy

M. Désiré Lemaire, chaufournier et cultivateur, demeurant à la chapelle de Feuchy, située entre ce dernier village et Tilloy-les-Mofflaines, se trouvait, hier, vers huit heures du soir, sur la route de Goémappe à Tilloy ; il rentrait chez lui.

Il était à environ deux cents mètres de son habitation, lorsque soudain un individu cache dans un des bassolés de la route s'élance sur lui et en même temps qu'il lui disait : « Tu viens de la paie », il lui assénait un violent coup de bâton sur la tête.

M. Lemaire, tombe sur le coup, mais il se remit vite sur pied et comme il est doué d'une force assez peu commune, il terrassa son agresseur, puis s'enfuit à toutes jambes dans la direction de sa maison, en appelant au secours.

Le fils de M. Lemaire entendant ces cris sortit ; son père, l'ayant mis en deux mots au courant de la situation, ils se rechercherent l'agresseur et le trouvèrent caché dans un champ.

Non sans peine ils s'en emparèrent, puis le traînèrent jusqu'à leur ferme où le garde-champêtre de Tilloy, que l'on avait fait prévenir, se trouvait déjà.

L'individu en question refusant de marcher, il le plaça comme une saucisse, et on l'amena en voiture à la gendarmerie.

BETHUNE

Le départ Lanvendia et ses clientèles. — Le départ Lanvendia recevra ses clientèles en son nouveau place du Marché-au-Fil, à Béthune, le dimanche 16 courant de 9 heures du matin à midi.

— La Fanfare du Commerce fêtera dimanche la Sainte-Cécile. Sous la direction de son excellent chef, M. Paul Thellier, elle donnera plusieurs morceaux à la messe de 11 heures 1/2. A l'issue de la messe, elle donnera un concert sur la Grand'Place. A 2 heures, il y aura bal masqué dans la salle des fêtes de la brasserie, à l'Hôtel de Flandre. Un bal expressément réservé aux membres de la société et à leurs familles terminera gaiement la journée.

Pont-à-Vendin. *Accident.* — Ce matin vers huit heures, un accident est arrivé à l'usine des fours à coke de Pont-à-Vendin. En voulant traverser la voie ferrée, un jeune homme de Meurchin nommé Henri Wagon, a été renversé par un locomotive. Le docteur Bouchez, appelé aussitôt, lui prodigua les soins nécessaires. Celui-ci contusionné, mais heureux des coups et déclara son état très grave.

BOULOGNE-SUR-MER

UNE RÉUNION MOUVEMENTÉE

On nous écrit de Marquise :

Encore un nouvel exemple de l'intolérance cléricale et du parti-pris de certains éclesiastiques de faire aide de propagande politique.

Jeudi dernier, à Marquise, M. Georges Villain, conseiller municipal de Paris, qui va être, comme on le sait, candidat aux prochaines élections contre la candidature du clérical curé de M. Dussausoy, réactionnaire, soi-disant radical, donnait une conférence sur l'Œuvre de la République.

On avait laissé entrer qui voulait : c'était une manifestation de libéralisme. Un prêtre, M. l'abbé Leon Noel, curé d'Hervelinghen, a voulu profiter de cette situation pour troubler la réunion en compagnie de quelques « ralliés » militants du canton. Le maire de Marquise, qui présidait, a dû faire venir les gendarmes. On a évacué la salle, mais les républicains ne se sont pas tenus pour battus.

Ils sont rentrés un par un, la conférence a repris et s'est terminée aux applaudissements répétés des républicains de Marquise.

L'idée républicaine fait d'ailleurs de grands progrès dans ce canton. C'est la que travaillait le célèbre maître de forges Georges, candidat réactionnaire, boulangiste, et malheureux aux élections législatives de 1889.

A Jigourd-Bas, les propriétaires et fermiers de l'Aisne sont de bons républicains. Ils ne se laissent pas « marcher » leurs ouvriers comme leur prédécesseur. Sans nul doute, les républicains auront lieu, aux prochaines élections, un succès triomphal.

CALAIS

Tentative de suicide. — Hier, au moment où l'on descendait dans une fosse, au cimetière sud, le corps de M. Lecocq Emile, âge de 18 ans, une jeune fille, qui assistait à l'enterrement, a tenté de se suicider en se portant un coup de couteau à la poitrine.

Elle a été aussitôt désarmée par les personnes présentes et reconduite à son domicile en voiture de place.

Vol. — La police a mis en état d'arrestation un nommé Prunort Charles, 25 ans, marchand de cultes, demeurant route de Boulogne, 85, inculpé de vol de zinc et d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Agression nocturne. — Une information judiciaire est ouverte au sujet d'une agression nocturne dont a été victime, sur la route de Boulogne, le 13 décembre courant, M. Coupigny Joseph, 53 ans, propriétaire, demeurant à Dreuil-les-Amiens, qui se rendait chez son beau-père, cultivateur à Coquelles.

POUR VOUS DESALTERER

mangez-vous et agréablement et vous réconforter en prenant un verre de l'Ut de

BANYULS-TRILLES À l'EAU

Cet excellent apéritif, si apprécié par le corps médical et les personnes qui en ont déjà fait usage, se trouve **dans les bons cafés, les bons estaminets et chez les entrepositaires.**

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 17 décembre

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Mouret**, substitut.

LILLE

Vol. — Eugène Blaffart, 32 ans, sujet belge, n'a pas de chance. Il y a deux ans, il gagnait « gros » en Belgique, que le gendarmerie de son pays lui avait tait'ts main au collet et le traînait comme déserteur devant un Conseil de guerre. Il fut condamné à 2 ans de prison.

Sa peine expiée, Blaffart revint à Lille. A coins y est-il arrivé, la Sûreté l'empoigne et l'invite à purger une condamnation pour vol à 2 années de prison.

Cette condamnation était la conséquence d'un vol commis au préjudice d'un sieur Pauvrée, garçon de recettes chez M. Tilley, 17, rue Gantois, le 16 janvier 1898.

Ce jour-là, Pauvrée avait encaissé 94 francs, et s'attardait dans quelques cabarets. Il vint enlever rue Sainte-Anne, un cabaret Dolomite, où il fit rencontre de Blaffart, Robinot, Michel et He ; après copieuses libations, chacun reprit le chemin de son lit. Mais Pauvrée, arrivé rue d'Angoulême, fut assailli par des guillards qui, sans la moindre hésitation, l'ayant rossé de coups lui dérobèrent son argent. Il était alors 1 heure 1/2 du matin.

Robinot, Michel et He furent poursuivis pour coups et blessures ; ils furent déférés devant d'une ordonnance de non lieu ; Robinot fut condamné à 1 an de prison. Quant à Blaffart, qui, nous l'avons vu, dormait à l'ombre en Belgique, il fut condamné par défaut à 2 ans de prison.

Il fut établi qu'avant son départ fait et Robinot s'étaient partagés le vol qu'avait fait Blaffart avant change de costume après le délit.

Blaffart, dit le Parisien, est condamné à 15 mois de prison, bien qu'il ait énergiquement avoir participé au vol.

— Marcel Dédiloq, 12 ans, garçon de courses, a volé à sa grand'mère, Mme Lefobvre, 4 fr. 30 et des engins de pêche, un fouloard et un porte-monnaie au sieur Chabrec, marchand de couleurs. Le premier délit est écarté comme vol de famille.

Dédiloq est envoyé en correction jusqu'à 18 ans. Alexandre Delaine, 14 ans 1/2 et Desire Arcisson, 15 ans 1/2, poursuivis comme complices, sont condamnés à 48 heures de prison avec sursis.

TOURCOING

Abus de confiance. — Henri Deschamps, 50 ans, agent d'affaires à Tourcoing, et son fils Victor, 25 ans, sont poursuivis à la suite d'escroqueries nombreuses commises par eux à Tourcoing et Roubaix, au préjudice d'un grand nombre de personnes.

Le père fait de plus opposition à un réquisitoire qui le condamnait à 4 mois de prison.

La plupart des escroqueries n'ont pas donné lieu à poursuites. Les victimes préfèrent leur plaisir que un remboursement prudent. On cite dans le nombre : Mandelle, frontin de 90 fr. 75 ; Dupuichère, cordonnier, frontin de 10 fr. ; Héroin, de 75 fr. ; Desmoulin, de 5 fr. ; Duculombier, de 11 fr. 50 ; Tiberghien, de 15 fr. ; Mme Dupuis, 20 signatures ; MM. Gerhart, Herbout, Bers, Poi et, Heerbeck, cabaretier, etc.

La poursuite porte sur un détournement de 92 fr. au préjudice de Mme Dupuis.

Le jugement condamnant le fils à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende, est confirmé. Il est condamné de plus à 2 années de prison pour « détournement frauduleux commission des peines ; le père fera demi-mois également.

Vol. — Louis Delquennes, qui fait défaut, a volé le 21 octobre, un cinon de valeur, dresse pour dindes, les bonets, à M. Jules Dobuche. — 1 mois de prison.

Police des tramways. — Pour avoir laissé stationner un cannon, le 19 septembre, rue de la Croix-Rouge, Charles Hazebroucq est condamné à 25 francs d'amende et son patron, M. Dufoest, déclare civilement responsable.

ROUBAIX

Blessures par imprudence. — M. Léon Serlez, ouvrier, boulevard de Fourmies, comparaît en prévention à la suite d'un accident, à cinquante francs d'amende, est condamné cette fois à soixante francs et à saisir d'un accident survenu dans les mêmes conditions.

Le 19 août, une navette qui n'était pas protégée par une toile garde-navette vanta et blessa à l'œil un ouvrier, Charles Wystraete.

Vol. — Marie Rambaut, 20 ans, bambrichesse à l'atelier Motte, rue d'Alger, a volé des vêtements le 8 décembre à une autre bambrichesse du nom de Vandebert.

Huit jours de prison.

Fausses monnaies. — Pour avoir vendu passes de la fausse monnaie, Jean Dubrulle, cabaretier, 18 ter, rue Pierre Cromber, 35 ans, charretier, rue du Marché, 50 et Abel Marguette, 33 ans, sont condamnés en un franc d'amende.

AFFAIRES DIVERSES

Loi sur les cabaret. — Louis Gaugnat, cabaretier, 18 impasse Lenglentier, 16 ans, 1 franc d'amende, pour infraction à la loi sur les cabarets.

Délit de chasses. — Alexandre Demuller, journalier, est condamné pour délit de chasse à 0 jours de prison et 500 fr. d'amende.

— Constant Charlet, qui le fait normalement, chassait à Lambersart sans permis, mais avec dicit, condamné à 30 fr. d'amende.

Vagabondage mendicité — Louis Montagne arrêté à Lille, est condamné à 15 jours de prison — Gabriel Boulogne, 1 mois.

Exputation — Constant Dascamps, 27 ans, 1 mois. — Joseph Vanhoute, 52 ans, ouvrier agricole à Wervelghem (Belgique), 4 mois.

Police des chemins de fer. — Joseph Pacq, est condamné à 16 fr. d'amende pour avoir voyagé de Lompscou à Lille sans billet.

Tromperie — Louis Samyn, 23 ans, de Fives-Sous Maurice, marchand des quatre-saisons, a été pris à Croix le 9 septembre, vendant aux ouvriers dans du plateau pesait 125 grammes de plus que laurre. Le vendeur a des poids et mesures, déclare en 30 ans de services, n'avoir eu rencontre de parcil.

Samyn est condamné à 25 francs d'amende pour infraction à la loi du 27 mars 1841.

Abus de confiance. — Jean-Baptiste Lepers, qui fait défaut, garçon boulanger, rue Henri Robbe, 26, à M. Dubrulle, est condamné à 1 mois de prison, pour abus de confiance commis le 11 novembre, au préjudice de son patron.

Coups. — Henri Hoen, 26 ans, de Lomme, fera 48 heures de clou pour coups infères le 2 novembre à Comines, à M. Hector Dupont, 18 ans, de la même Ratier.

— Alexandre Rocricq, 50 ans, est condamné à une amende de 25 fr. avec sursis pour coups infères à Pérès-Delplanque, rue de la Bleuterie.

Un vegetarien. — Pour vol de légumes au marché de la Gare, Gaudin, Lefebvre est condamné à 3 mois de prison.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Audience du 17 décembre

Valenciennes. — Le tribunal graine d'un an de prison au sieur Constantin Vandercoute, pour infraction à un arrêté de police.

— Pour vol au préjudice de Dambier, ménagère, Orron Gobert, au Faubourg de Cambrai, Aglae Demeny est condamnée par défaut à quatre jours de prison.

Anzin — Auguste Mercier a porte des coups à Théodore Dehart ; 16 fr. d'amende.

Raismes — La même amende sera payée par Ambroise Dervin, pour délit de chasse.

Presseu — Michel Doclier, quarte lui aussi, une amende de 16 francs pour outrage au garde.

Escaupont — Jean-Baptiste Lefebvre, qui a non seulement insulte, mais a exercé aussi des violences sur le garde, le chiffre de cette amende est porte à 50 francs.

Fresnes. — 25 francs d'amende à Legrand, pour violences exercées sur le sieur Bogue, aussi.

Blanc-Misseron — Pierre Dumont et Jean-Baptiste Taffin attrapent chacun 16 francs d'amende pour coups à Chuppa.

Nivelles — Coupables de violences exercées l'un envers l'autre, le 3 décembre, François Wattrant et François Bernard sont condamnés également à 16 francs d'amende, mais ils bénéficient du sursis.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 17 décembre

Présidence de **M. Joppé**, conseiller. — Ministère public : **M. Wagon**, substitut.

Tentative de parricide à Roubaix

Les époux Vermeulen, demeurant à Roubaix, vivaient en mauvaise intelligence et, le 4 juillet dernier, la femme Vermeulen quittait le domicile conjugal avec ses deux filles et son fils Pierre, âge de 19 ans, apprécieur à Roubaix.

De son côté, Vermeulen père prit pour domicile que une femme de mœurs suspectes, Clémentine Jodain, avec laquelle il vécut dans la maison de tardecrat pas à venir habiter avec lui, mais son fils continua à demeurer chez sa mère.

A la suite d'une plainte portée contre lui par la femme Joskin, Pierre Vermeulen fut congédié par son patron. Il en conçut une vive irritation contre son père et le 15 octobre il se rendit au « Vieux » et dans son esprit.

Le 15 octobre il acheta un révolver qu'il paya en engageant des vêtements au Mont-de-Piété et qu'il fit charger de six balles par l'armurier. Le même jour il se rendit dans un estaminet situé en rue-chaussée du la maison habitée par son père, contre lequel il proféra des menaces de mort. A la suite de cette scène, il sera dans la nuit.

Le lendemain, vers six heures du matin, il vint rôder autour de l'habitation de son père qu'il aperçut qui dans la cour nettoyait son chien. Il se rendit à l'atelier où elle travaillait. Lors de cette première rencontre il ne lui dit rien, mais à son retour il l'aborda en lui disant : « Votre dernière heure est venue » ; puis il le suivit en l'injuriant. Vers midi, elle rentra à son domicile pour en sortir quelque minutes plus tard afin d'aller chercher du pain à la boulangerie.

L'accusé, qui l'attendait, le frappa au visage d'un coup de couteau. Elle parvint à le faire tomber et lui donnait pas 12 fr. par semaine, et bientôt, sortant son revolver de sa poche, il décharges sur lui les six balles de son revolver. Elle tombe, l'accusé lui tire le sixième coup en lui disant : « Vous voilà votre compte de grâce ! »

Quatre coups ont porté : l'un a effleuré le thorax, un autre a pénétré dans la main gauche et les derniers dans la jambe droite. La victime a survécu, mais aucune des balles n'a pu encore être extraite.

L'accusation déclare que les renseignements recueillis sur le jeune père sont très mauvais ; quand à l'inculpé, il n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements recueillis sur sa conduite habituelle ne paraissent pas défavorables. Il a toutefois la réputation d'avoir un caractère violent.

Un émouvant incident s'est produit au cours de l'enquête.

Les dépositions des témoins venaient d'être terminées quand l'accusé, fondant en larmes, se jeta à genoux, exprima son repentir et supplia son père de le pardonner.

Avant qu'on ait eu le temps de l'en empêcher, Vermeulen père s'élança vers son fils. l'étreignit contre sa poitrine et, se tournant lui même à genoux devant le jury, il supplia la cour de rendre un arrêt d'acquittement.

Cette scène poignante a causé un vif émoi parmi les auditeurs.

Vermeulen est condamné à **vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.**

Défenseur : Me Plouvier.

Cour d'appel de Douai

Le procès du « Petit Calaisien »

Nous avons publié dernier, le *Petit Calaisien* qui est l'organe du Parti Ouvrier de la ville de Calais pour avoir inséré en seconde page et sans le moindre commentaire de la rédaction une mise à l'index prononcée par le comité central contre lui et plusieurs autres patrons en vertu d'une convention passée en 1890 entre la syndicat ouvrier d'une part et le groupe de défense des fabricants d'autre part.

Le tribunal de Boulogne-sur-Mer avait rendu un jugement qui termine duquel le journal devait être condamné sil ne prouvait pas le démontrer la véracité des griefs qui avaient motivé la mise à l'index. Il pouvait en effet se prévaloir de deux façons générales l'insertion d'une simple annonce pouvait donner ouverture contre le journal à une action en dommages-intérêts, tout comme le ferait un simple particulier ; 2° quand le journaliste avait omis *de vérifier la véracité des allégations de l'annonce. Le Petit Calaisien* fit appel. Le procès prenait de l'affaire est venue, hier, devant la Cour de Douai.

M. Maurice Bouchez, avocat-général de Paris, dans une plaidoirie pleine de précision, a protesté énergiquement contre cette jurisprudence, démontrant que si elle était admise, elle aboutirait à la suppression pure et simple de la liberté de la presse, et que le journal ne pourrait publier quoi que ce soit relatif à la grève ou à la mise à l'index, sans avoir fait une enquête préalable pour établir le bien fondé de l'une et de l'autre. L'arrêt sera rendu à huitaine.

Tribunal correctionnel de Béthune

Audience du 15 décembre

Armand Vanhove, 17 ans, journalier, sans domicile fixe, pour vagabondage et mendicité : 1 mois. — Désiré Chalmier, 30 ans, journalier à Noyelles-Godault, pour vagabondage et mendicité, 1 mois de prison et 1 verse : 1 mois et 5 francs. — Marie Prévot, 43 ans, journalière à Lillers, pour vol : 4 mois, par défaut. — Jules Hondeux, fondeur Wicheles, 45 ans, ménagère à Harnes, pour vol : 2 mois, par défaut. — Oscar Caudrelier, 20 ans, journalier, sans domicile fixe ; Rose Lefebvre, 18 ans, sans profession ni domicile fixe, pour vagabondage, mendicité et aide à la prostitution : 1 mois. — Jules Mons, — Berthe Laurent, 17 ans, journalière à Lièvin, pour coups : la mère : 40 jours. — Gaston Courbot, 21 ans, journalière à Lapugnoy, pour coups et blessures : 2 mois.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie Algérienne et Tunisienne. — Sommaire du numéro du 15 décembre :

En Amateurs I. — Un Piège, par Le Page du Tarzout, Paul Regnier. — La Chéiff, Victor Tillie. — Les Grenades de Kouider, Jean Servier. — Proverbes Arabes — L'Armée Roulante, Emile Violard. — Bouchar — Bédiana, Jean Servier. — Les Algériens peints par eux-mêmes — Les Communes mixtes — Un et Chanvre, Ed. Dechaud. — Les Kabyles — Les Chasses du Sultan au Tonkin, Jamet d'Noël — Au Dahomey, Gaston Godefroy — Nos Colonies — Plus d'Angleterre ! L. — Chronique Industrielle et Scientifique — Bon — Chronique locale (Alger, Oran, Constantine, Tunis).

SPECTACLES & CONCERTS

Au théâtre de Roubaix. — La *Poterne des pain* et de la *Fille Angot*.

S'il est toujours agréable pour un chroniqueur de n'avoir que des éloges à faire à la fois : il faut avouer cependant que sa tâche devient plus difficile encore qui veut avoir les redites. Certes il n'entre pas dans mon programme de faire des critiques de ce qui fausse parfois à dessert et, du, mon indépendance étant entière à l'*Avenir*, je ne mais rejetais pas au cette communication, mais ce celle *ce qui dont à la* vérité. Un chroniqueur impartial doit être non seulement l'echo de ses impressions personnelles, mais encore le reporter fidèle de celles du public.

Au théâtre de la rue Richard-Lenoir, dans la pièce bien connue de Mme Dupuis, il y a, il faut bien le dire, tant que la troupe de Mme Deschamps est dans son ensemble de tout premier ordre.

Jeudi soir, la reprise du drame de Xavier de Montepin, la *Poterne des pains* avait attiré une nombreuse assistance et le public nous avions vu nous applaudir artistes dramatiques sont reslise.

L'interprétation a été absolument remarquable. Mme Dupuis a trouvé dans le rôle de Jeanne Bernard un de ses meilleurs rôles. Mlle Cécile Mme Dupuis, M. Hilaire Caudray qui a chanté Ange Pitou, avec le merveilleux organe que l'on apprecie beaucoup, dans son rondeau de l'acte : « Ce n'est pas bonne » a été salue par de frénétiques applaudissements.

Nos deux chanteuses Mmes Delaquerre et Thouy ont retrouvé dans Clairette et Lange leur succès des jours écoulés.

Les rôles de Pomponnet et Larivaudière ont été interprétés avec beaucoup de brio par MM. Louis et Henri Couvreur.

Mon à mire grand regret nous constatons un manque d'étude pour la danse chez certains artistes ce qui est disgracieux.

Raoul SELRACK

Dimanche : *France et Russie*, drame nouveau à grand spectacle et une deuxième du *Talisman*.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Directeur : M. Montfort. — Rideau à 8 h. 1/4. — Samedi 18 décembre, 30e anniversaire des représentations données par les Sociétaires du Théâtre Français, au profit de la Caisse de Retraites de la Société Typographique. On jouera

LA VIE DE BOHÈME

Comédie en 5 actes, en prose, de Th. Barrière et H. Murger

MM. Coquelin cadet, Baptiste — De Paramy, Schnaard — Truffier, Collins — Albert Lambert fils, Rodolphe — Georges Berr, Marcel — Joliet, Durandin — Roger, Monsieur Benoît — Villain, Un Monsieur Flamel — Mlles Mathieu — Gindy, Un garçon de caisse — Mmes Du Minil, Musette — Nangis, Marcel, Cécarine de Rouvres — Lymos, Phémie — Marie Lecouta, Mimi — Fayol, Une Dame.

Dimanche 19 décembre, rideau à 5 heures : *Les Fourchambault*, comédie ; *Werther*, drame lyrique ; *La Belle Hélène*, opérette.

PETITE CORRESPONDANCE

M. L. Nous essayerons de vous satisfaire.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 17 Décembre

Naissances. — Jeanne Legrain, rue La Rochefoucauld 9. — Julie Delevoy, rue Franklin, 134. — Clarat Nascot, rue du Tilleul, cour St-Joseph, 23 — Gaston Lenotte, rue de Naples, cour Girelinck, 1 — Auguste Pierron, rue Beaucamp, 77 — Blanche Hanstraete, rue de Flandre, 115 — Victor Lagasse, rue Philippe-le-Bon, 61.

Décès. — Henri Floron, 27 ans, rue des Anges, cour Lagrée, 4 — Marie Turck, 48 ans, Grande-Rue, 14 — Yvonne Desmettre, 7 mois, rue Blanchemaille, cour Vienne, 5.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 17 Décembre

Naissances. — Paul Coutenx à la Maternité — Marie Lemaire, rue Nationale — Victor Allart, rue de la Croix-Rouge — Marie Lapaus, rue Cimquet — Louis Catteau, rue Marceau — Madeleine Renard, rue Colbert.

Décès. — Néant.

Etat-civil de Mouvaux

Du 27 Novembre au 11 Décembre

Naissances. — Léon Desquiens, Le Paradis — Maddeline Fournier, rue Thiers — Jeanne Vanderbruggen, Les Bonnets — Henri Desplechin, Les Conions — Georges Lepelve, La Motte — Romain Devos, rue Gambetta — Rosalie Wordle, Rue Neuve.

Mariage. — Triphon Cannie, 18 ans, homme de peine et Sophie Martin, tisserande.

Décès. — Henri Bénagle, 28 jours. La Placette — Rosalie Vandewiele, 70 ans 8 mois, La Motte.

Etat-civil d'Halluin

Du 1er au 15 décembre

Naissances. — Dodeyne Blanche, rue Marignan — Rousseau Leontine, Mont — Tolle Henri, Colbras — Degryse Eugène, Sebastopol — Deweirte Germaine, rue Saint-Hilaire — Vercoutre Jeanne, Rue St-Sylvestre — Gheysen Valentine, gravier de Bousbecques — Vianne Marie, rue Turbigo — Janssens Julien, Mont — Beaucourt Jeanne, Rue Dupleix — Denninck Emile, Sébastopol — Bultinck Robert, Moulin Dupont — Lepiet Suzanne, Mont — Lestienne Ernest, rue de Chatillon — Dupuis Raymonde, rue du Château — Verschae Léon, rue Française — Verrues Henri, rue St-Denis — Vanoutryve Pauline, rue de la Paix — Vervacke Julienne, rue Turbigo — Denewelt Adrienne, rue St-Hilaire — Dosplanque Emile, rue de Lansellin — Castro Berthe, rue de la Procession — Declercq Cyrille, Colbras — Wauquier Clémence, rue St-Hilaire — Couturier Albert, caserne de la Douane — Delfosse Germa, rue du Molinel — Moens Elise, rue Turbigo — Debraere Maurice, Moulin Dupont, Vanmarcke Maurice, rue de Lille — Bourbier Ernest, rue de Lille — Victorine Rotté, Colbras — Flamez Jérôme, rue St-Sauveur — Manchelin Gaston, rue de Lille — Vicaire Auréline, Moulin Dupont.

Mariage. — Lubbe Edouard, 22 ans, ouvrisseur et Sophronie Degrieg, 20 ans, opérateur.

Décès. — Beulque Pierre, 82 ans, rue de la Montagne — Sielen Gérontine, Mont — Brulon Marie, 23 ans, rue Vienne — Verschaeve Louis, 71 ans, route de Lille — Declercq Henri, 2 ans, rue Traversière — Sios Marie, 19 ans — Vandenbrouck Jeanne (mort-né), Mont — Taillier Pierre, 66 ans, rue d'Arcole — Deprost Sivine, 31 ans, rue de la Paix — D'hant Hélène, 3 ans 1/2, rue St-Paul — Cadot Mélanie, 71 ans, rue de la Procession — Ramaen Marguerite, 9 mois, rue Frasez — Vervacke Georges, 1 mois 1/2, rue St-Denis — Vandenbrouck Fédoric, 72 ans, rue de Lille — Vankerckebok Rosalie, 66 ans, rue de Lille — Berkein Melanie, 50 ans, rue de la Gare — Verroye Gaston, 4 ans 1/2, rue Française — Devos Idé, 81 ans, rue de Lille.

CONNAISSANCES UTILES

On ne sait guère, d'habitude, comment cuire des fruits secs. C'est pourquoi bien des gens ne les aiment pas. Les prunes et les abricots sont délicieux quand ils sont préparés. On doit les laver et les laisser tremper dans de l'eau froide pendant vingt-quatre heures ; puis on placera la casserole contenant les fruits plongés dans l'eau sur le feu jusqu'à ébullition.

On laissera bouilloter pendant trois ou quatre heures, et on ajoutera le sucre qu'une demi-heure avant de servir. Le fruit formera comme une gelée, et, mangé avec de la crème, il constituera un délicieux dessert.

Bonhomme FRANKLIN.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 17 Décembre

Cote officielle de 4 heures ./.

Peignes de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 équal à fabr. Cote	TYPE 1 équal à fabr. Cote	TYPE 2 équal à fabr. Cote	TYPE 2 équal à fabr. Cote	Peign. d'A Type a. Cote	Peign. d'A Type a. Cote
	prec.	jour	prec.	jour	prec.	jour
Décembre	4 00	4 00				
Janvier	3 95	3 95				
Février	3 95	3 95				
Mars	3 90	3 90				
Mars nouv.						
Avril	3 85	3 85				
Mai	3 85	3 85				
Juin	3 85	3 85				
Juillet	3 85	3 85				
Août	3 85	3 85				
Septembre	3 85	3 85				
Octobre	3 85	3 85				
Novembre	3 85	3 85				

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES

Mois	Type unique	Prix
Décembre	5.000	» 3.925
Janvier	10.000	» 3.925
Janvier	10.000	» 3.925
Août	5.000	» 3.90
Septembre	5.000	» 3.825

Total de la journée, 35.000 kil.

Anvers, 17 décembre, 145.000 kil. Calme.

Tous les samedis de l'année la cote officielle aura lieu à midi à Roubaix.

EXIGER LA VRAIE POUDRE ROCHER préparée par FR. ROCHER

Tout flacon qui ne porte pas sur l'étiquette l'adresse : 112, rue de TURENNE, Paris, est une Contrefaçon

COALTAR SAPONINÉ LE BEUF

DÉSINFECTANT, ANTIMIASMATIQUE

ADMIS DANS LES HOPITAUX DE PARIS

Trois fois plus efficace que le Phénol

Très efficace contre les plaies, cancers, gangrènes, angines, anthrax, herpès, dartres, ptyriasis, etc.

Aucun autre produit ne peut lui être préféré pour les soins hygiéniques du corps. Employé en lotions, ablutions, etc.

SAVON DANS LES PHARMACIES ET PARFUMERIES, 1f. 25 le morceau

MESDAMES

Il vous faut toujours de la poudre Rochère, parce qu'elle rafraîchit votre visage, vous donne une jolie couleur, vous rend agréable à voir, vous rend aimable, vous rend intéressante, vous rend aimée, vous rend heureuse, vous rend mariée, vous rend mère, vous rend grand'mère, vous rend arrière grand'mère, vous rend centenaire, vous rend immortelle, vous rend ange, vous rend Dieu, vous rend Jésus-Christ, vous rend Saint-Esprit, vous rend Sainte-Trinité, vous rend Sainte-Famille, vous rend Sainte-Vierge, vous rend Sainte-Marguerite, vous rend Sainte-Cécile, vous rend Sainte-Catherine, vous rend Sainte-Claire, vous rend Sainte-Ursule, vous rend Sainte-Geneviève, vous rend Sainte-Hélène, vous rend Sainte-Thérèse, vous rend Sainte-Rosalie, vous rend Sainte-Anne, vous rend Sainte-Marie, vous rend Sainte-Madeleine, vous rend Sainte-Sainte, vous rend Sainte-Sainte, vous rend Sainte-Sainte